

COMMENTAIRE SPÉCIAL

La Commission de consolidation de la paix est un nouvel organe consultatif intergouvernemental de l'ONU qui vise à soutenir les efforts de paix dans les pays qui sortent d'un conflit en garantissant une attention prolongée de la communauté internationale. Elle représente, pour la communauté internationale, un nouvel atout majeur en faveur de l'agenda pour la paix. La création de cette commission confirme cependant que tous les efforts de la communauté internationale ne lui ont pas permis de gérer efficacement la période délicate de l'après-conflit malgré plusieurs tentatives visant à répondre à cette nécessité par divers mécanismes de transition.

La création d'une nouvelle architecture pour consolider la paix – avec la Commission de consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix – est une nouvelle chance pour faire face à cette période fragile, mais déterminante, pour un pays qui sort d'un conflit. Dans les résolutions 60/180 et 1645 (2005) du 20 décembre 2005 instaurant la Commission de consolidation de la paix, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité décident que la Commission aura pour principales fonctions, entre autres, de « réunir tous les intéressés afin qu'ils mobilisent des ressources, proposer des stratégies intégrées aux fins de la consolidation de la paix et du relèvement après les conflits et donner des avis en la matière » ; d'« appeler l'attention sur les efforts de reconstruction et de renforcement des institutions nécessaires au relèvement au lendemain d'un conflit » ; et de « jeter les bases d'un développement durable ». Ces résolutions reconnaissent aussi la nécessité pour la Commission de prolonger la période de mobilisation de la communauté internationale pour le relèvement après un conflit.

La question de savoir comment soutenir au mieux la Commission de consolidation de la paix pour favoriser le succès de ses efforts dépendra, dans un premier temps, de l'appui qu'elle recevra pour mener à bien son mandat. Il faudra pour cela une coopération, une coordination et un engagement accrus – et dans certains cas, d'un nouveau type – entre toute une série d'acteurs, et notamment des gouvernements, des organismes de l'ONU, d'autres organisations internationales et de la société civile. La coopération des gouvernements des pays concernés est essentielle ; ils doivent non seulement diriger et prendre en main l'entreprise de consolidation de la paix mais aussi veiller à la cohérence de l'aide offerte par la communauté internationale pour le développement durable. Le Burundi et la Sierra Leone sont les deux premiers pays concernés. La Commission, qui travaille en étroite collaboration avec les deux gouvernements, a déjà organisé plusieurs réunions fructueuses sur la situation de ces pays.

Parallèlement, les gouvernements représentés au sein de la Commission de consolidation de la paix, l'ensemble des États Membres de l'ONU, et les autres organisations internationales et régionales doivent aussi s'engager à participer au dialogue avec les pays qui sortent d'un conflit et à soutenir leurs efforts, et mobiliser les ressources et le soutien politique durable nécessaires pour éviter le retour du conflit. De leur côté, les organisations de la société civile et les instituts de recherche peuvent appuyer l'action de la Commission en utilisant leurs connaissances, y compris leurs travaux analytiques et de

mobilisation, pour peser sur les discussions pertinentes de la Commission et en transmettant leur expertise technique pour aider les pays qui sortent d'un conflit à atteindre leurs priorités de consolidation de la paix.

Il est dans notre intérêt à tous d'aider les pays qui sortent d'un conflit à ne pas retomber dans un conflit et de rendre possible un développement durable à long terme. La création de la Commission de consolidation de la paix vient confirmer cet objectif. La principale difficulté sera d'assurer un soutien durable à la nouvelle architecture de consolidation de la paix pour que la Commission atteigne les objectifs ambitieux qui lui sont fixés, surtout pour les populations des pays qui sortent d'un conflit.

Carolyn McAskie

Sous-Secrétaire générale à l'appui à la consolidation de la paix